



**Plan de protection
dès le 11 mai 2020**

Tennis Cortébert-Courtelary



Version 1, 02.05.2020/am

Resp. Covid-19 du TCC

A. Mercier

079 356 18 79 – cap@swissonline.ch

1. Modèle d'un plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le Tennis Cortébert-Courtélary est :
Alain Mercier Sur le Crêt 15 2606 Corgémont 079 356 18 79 cap@swissonline.ch
Suppléante : Martine Cossavella Chemin de la Fornette 1 2606 Corgémont martine06@bluewin.ch 079 793 48 58
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis. (✓ le 02.05.2020 par le TCC)

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont systématiquement nettoyés et désinfectés par chaque utilisateur.
Les poubelles sont retirées. Chaque membre reprend ses déchets.
Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.
Des produits de désinfection agissant contre le Coronavirus sont à disposition dans chaque WC. Le papier de toilettes utilisé avec le désinfectant est ensuite à jeter dans le WC.
La porte d'entrée du club-house et les portails des courts sont désinfectés systématiquement par les utilisateurs.
Du produit désinfectant agissant contre le Coronavirus se trouve sur chaque installation (Cortébert et Courtélary).

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10 m2 par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Limitation du nombre de joueurs par court
Les bancs des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)
Uniquement jeux de simples. Exception : double entre les parents-enfants d'une famille vivant sous le même toit.)
Arrivée des joueurs sur les courts 5 minutes après l'heure de début de réservation. Sortie des courts des joueurs 5 minutes avant l'heure de fin de réservation.
Sur les courts, les invités et les spectateurs sont interdits!

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, WC et espaces verts.
Les vestiaires et les douches restent fermés.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables : Pour l'instant, le Tennis Cortébert-Courtélary a décidé qu'aucun service de boissons et de restauration n'est mis à disposition. En cas de changement de décision, les mesures prévues à cet effet seront transmises aux membres du Tennis Cortébert-Courtélary.
Après avoir joué et libéré les courts, les joueurs doivent immédiatement quitter les lieux.
En cas de pluie, chacun se réfugie dans la voiture ou rentre chez lui. Le seul droit de pénétrer dans le club-house est pour se rendre aux WC. Pas plus de 2 personnes dans le club-house.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
Réservations uniquement par www.ballejaune.com/club/cortebert-courtelary
Chaque professeur de tennis, capitaine et le responsable des seniors est tenu d'établir et de conserver au moins 60 jours un registre des participants à ses cours/entraînements/rencontres avec les indications suivantes (prénom, nom, date et heure).
La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants : www.ballejaune.com
Il est formellement interdit de jouer sans avoir réservé ou de poursuivre la partie sans que la réservation soit enregistrée sur www.ballejaune.com .

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
Interdiction aux personnes présentant des symptômes de se tenir sur les courts et dans les installations.
Dans tous les cas, le TCC demande aux personnes dites vulnérables au sens de l'OFSP (<i>si vous avez plus de 65 ans ou que vous êtes déjà atteint d'une maladie...</i>) de se protéger et par conséquent de ne pas jouer au tennis
Chacun est conscient du risque qu'il prend. Afin de le réduire, mais sans engager sa responsabilité, le TCC a réservé 4 courts le mardi de 10 à 11h00 et le vendredi de 09 à 11h00 pour <u>uniquement les +65 ans</u> . Le responsable du groupe seniors tiendra un registre des participants. Pas plus de 2 personnes par court !

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du Tennis Cortébert-Courtelay ont été communiquées le 9 mai 2020 aux groupes cibles suivants via le canal :
Courriel à tous les membres du TCC qui ont une adresse e-mail sur www.ballejaune.com .
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le Tennis Cortébert Courtelay. En plus, l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger sur le court de tennis » a été placardée à l'entrée des courts.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Message automatique lors de la connexion sur le système de réservation.
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
La responsabilité des mineurs est assumée par les parents/représentants légaux.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
Tous les joueurs doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.
En cas d'oubli, le désinfectant prévu pour les installations peut être utilisé.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, le club Tennis Cortébert-Courtelay recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Il est aussi recommandé de marquer ses balles d'un signe distinctif. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.
<u>Chacun ramène TOUS ses détritrus à la maison.</u>

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
www.ballejaune.com (pour les réservations individuelles, chaque membre est enregistré avec ses données personnelles)
Pour les cours de tennis, les entraînements et les heures de tennis seniors, c'est l'entraînement/le capitaine/le responsable qui a l'obligation de tenir un registre des participants
Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer dans le périmètre des installations plus de 5 minutes avant leur temps de jeu. Ils ne sont autorisés à pénétrer sur les courts que 5 minutes après le début de l'heure de réservation.
Les joueurs de tennis doivent quitter les courts 5 minutes avant la fin de la réservation et avoir quitté le périmètre des installations au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.
Il est dans tous les cas interdit de pénétrer sur le court aussi longtemps qu'il n'a pas été libéré de toute présence.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.
Chaque joueur vient par ses propres moyens.
Les parents qui amènent leurs enfants doivent les déposer sur le parking et ne pas les accompagner sur les installations.
A Cortébert, les membres en attente de jouer se tiennent sur la terrasse en respectant la distanciation sociale. Les membres sortants quittent les courts et se dirigent directement en direction de Corgémont.

A Courtelary, les membres en attente de jouer se tiennent à l'Est du portail d'entrée en respectant la distanciation sociale. Les membres sortants quittent les courts et se dirigent directement en direction de l'Ouest.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
- Délimitation sur le sol conforme à la distanciation sociale si plus d'un joueur par côté
- Tenue d'un registre des participants
Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club.
En cas d'entraînement par groupes, la distanciation sociale doit être respectée. Il faut également adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double ou des services.
Si la distanciation sociale est respectée, que l'entraînement est organisé par « stations », qu'aucune activité de double ou d'entraînement aux services n'est pratiquée et qu' <u>aucune personne vulnérable ne fait partie du groupe</u> , le TCC accorde tacitement l'autorisation de 4 joueurs. Pour tout autre type d'entraînement, une autorisation du comité est nécessaire.
Pour les + 65 ans, seules des leçons privées ou semi-privées sont autorisées.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
- Par le professeur de tennis
Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés et les mains des élèves sont désinfectées si elles ont été en contact avec une/des balle/s (par ex. après le ramassage).

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis*). S'il y a plus de 2 participants par court, ils doivent être confirmés par le comité du club.
Si la distanciation sociale est respectée, que l'entraînement est organisé par « stations », qu'aucune activité de double ou d'entraînement aux services n'est pratiquée et qu' <u>aucune personne vulnérable ne fait partie du groupe</u> , le TCC accorde tacitement l'autorisation de 4 joueurs. Pour tout autre type d'entraînement, une autorisation du comité est nécessaire.
*Chaque professeur de tennis, capitaine et le responsable des seniors tient lui-même un registre des participants à ses cours/entraînements/rencontres (cf. chiffre 1.5).

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :
Courriel envoyé à chaque membre
2 vignettes « <i>En réservant je déclare respecter le plan Covid-19</i> » sont visibles quotidiennement et pour chaque court dans le système des réservations www.ballejaune.com .

Annexes

Annexe
Au format .pdf, le mode d'emploi et l'annexe de www.ballejaune.com créé par le TCC est à télécharger à l'adresse suivante : https://www.tenniscortebert-courtelary.ch/tcc/#reservations
Au format .pdf, le mode d'emploi de www.ballejaune.com est à télécharger à l'adresse suivante : https://ballejaune.com/guide/admin-fr-20200303.pdf

Conclusion

Ce document a été établi par le Tennis Cortébert-Courtelary :

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter le **soussigné**.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date: 2 mai 2020

Alain Mercier

